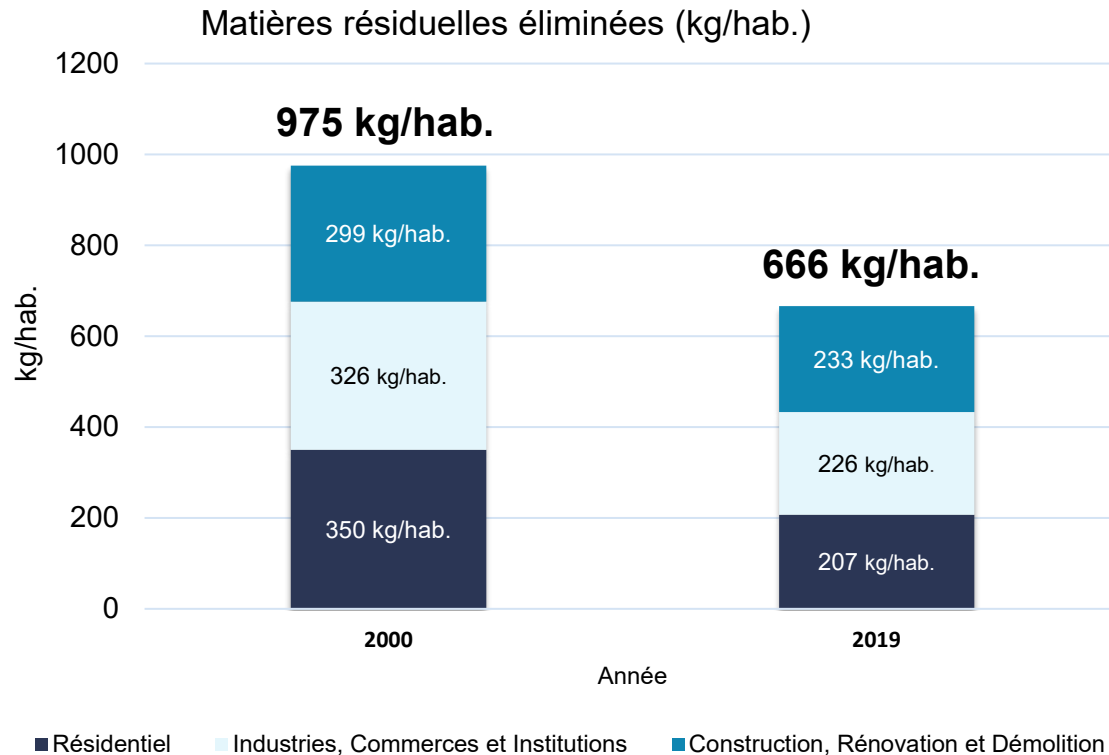




# INTRODUCTION

Depuis plus de 30 ans, la Ville de Sherbrooke est très active dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au Québec.

# MISE EN CONTEXTE



- En 2019, **112 574 tonnes** de matières résiduelles en provenance de Sherbrooke ont été éliminées, soit 60 % des matières éliminées en Estrie.
- Les tonnages ICI et CRD ont été éliminés à l'extérieur de l'Estrie.
- L'objectif visé par PQGMR est de **525 kg/hab./an**.
- **L'objectif visé par la Ville de Sherbrooke était de 450 kg/hab./an (2020).**



# THÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

# THÉMATIQUE

## Valoris, une approche complémentaire et transitoire

À Sherbrooke, la moitié de la population vit dans des multilogements.

Dans ce type d'immeubles, la collecte des matières compostables est volontaire et peu populaire.

Le centre de tri multimatières de Valoris permet de trier les déchets destinés à l'élimination, afin d'en extraire les matières recyclables et compostables.

Avec seulement une performance conservatrice de 35 % de détournement, le centre de tri de Valoris permettrait à la Ville de Sherbrooke d'atteindre son objectif de 450 kg/hab/an.



# RECOMMANDATION N° 1

- De manière générale, la Ville de Sherbrooke recommande que l'innovation dans le secteur de la gestion des matières résiduelles soit soutenue de manière délibérée par le gouvernement provincial afin de favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination, tel que préconisé dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2019-2024 (action 22).
- De manière spécifique, la Ville de Sherbrooke recommande que le projet de vitrine publique de démonstration de Valoris soit soutenu financièrement et techniquement par le Gouvernement du Québec afin d'encourager l'innovation dans le domaine du tri et de la valorisation de la matière organique.

# THÉMATIQUE

## L'économie circulaire, une approche à soutenir

Depuis 2020, l'Estrie est engagée dans une démarche pour stimuler et favoriser le développement par une approche d'économie circulaire.

-----

Synergie Estrie, via des coordonnateurs, soutient les symbioses territoriales.

Les synergies créées permettent des gains économiques, sociaux et environnementaux importants, dont la réduction des matières premières et des matières résiduelles à éliminer.

-----



# RECOMMANDATION N° 2

- La Ville de Sherbrooke et ses partenaires, dont Synergie Estrie et Sherbrooke Innopole, recommandent que le gouvernement appuie et soutienne financièrement, pour chacun des territoires, un réseau d'animateurs de symbioses industrielles afin de maximiser l'économie circulaire dans le milieu et détourner des déchets de l'enfouissement.  
-----
- De plus, la Ville recommande que ce financement s'intègre dans un plan d'action à long terme afin d'assurer la pérennité des initiatives et symbioses industrielles existantes.  
-----
- Finalement, la Ville souhaite que des mécanismes soient mis en place pour faciliter la traçabilité et l'obtention de données d'élimination et de recyclage des ICI pour les municipalités et les symbioses industrielles.  
-----

# THÉMATIQUE

## La réglementation, une approche essentielle

La Ville de Sherbrooke a mis sur pied plusieurs initiatives pour la récupération et la valorisation de certains produits en fin de vie, et ce, avant même la mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs (REP).

La Ville de Sherbrooke prévoit élaborer une stratégie de réduction des articles à usage unique dans le cadre de son prochain PGMR, dans l'attente des initiatives fédérales et provinciales prévues dans ce sens.

La réduction à la source demeure le premier et le plus important des 3R (réduction à la source, réemploi, recyclage), mais c'est aussi l'élément le plus difficile à implanter avec efficacité.



# RECOMMANDATION N° 3

- La Ville de Sherbrooke recommande que le gouvernement provincial adopte une réglementation gouvernementale plus ambitieuse et que celle-ci fasse spécifiquement référence à :
  - 1) un plan d'action identifiant la responsabilité élargie des producteurs (REP), incluant les nouveaux produits à prioriser ainsi qu'un calendrier d'application;
  - 2) une obligation d'inclure un pourcentage de matières recyclées dans les produits à même de favoriser le recyclage et la valorisation, en vue de contribuer au développement de l'économie circulaire.
- La Ville de Sherbrooke recommande en outre qu'un effort additionnel soit fait pour que les diverses initiatives fédérales et provinciales soient mieux arrimées entre elles, notamment dans le dossier des articles à usage unique, afin que des objectifs communs clairs soient identifiés dans le respect des compétences des parties prenantes.



# RECOMMANDATION N° 4

- La Ville de Sherbrooke recommande de maintenir un équilibre dans l'offre des lieux de traitement des résidus ultimes afin de s'assurer que ceux-ci répondent aux spécificités locales et régionales, et permettent d'éviter de déplacer les matières résiduelles sur de grandes distances.
- La Ville de Sherbrooke recommande également que le gouvernement intègre dans sa réflexion le principe de régionalisation des matières résiduelles afin d'optimiser leur utilisation et de créer de la richesse pour les territoires où elles ont été générées.

MERCI